










Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2015/2329(INI)
Rapport de mise en ?uvre du programme "L'Europe pour les citoyens"	Procédure terminée
Sujet	
1 Citoyenneté européenne	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CULT Culture et éducation	 GIMÉNEZ BARBAT María Teresa Rapporteur(e) fictif/fictive	11/01/2016
		 FISAS AYXELÀ Santiago	
		 GUILLAUME Sylvie	
		 LEWER Andrew	
		 TRÜPEL Helga	
		 D'AMATO Rosa	
		 BILDE Dominique	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFCO Affaires constitutionnelles	 UJAZDOWSKI Kazimierz Michał	23/02/2016
	BUDG Budgets	 CHRISTOFOROU Lefteris	03/12/2015
Commission européenne	DG de la Commission Communication	Commissaire THYSSEN Marianne	

Événements clés			
26/11/2015	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
24/01/2017	Vote en commission		

01/02/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0017/2017	Résumé
02/03/2017	Résultat du vote au parlement		
02/03/2017	Débat en plénière		
02/03/2017	Décision du Parlement	T8-0063/2017	Résumé
02/03/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2015/2329(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en ?uvre
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CULT/8/05087

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE585.532	17/10/2016	EP	
Avis de la commission	AFCO	PE589.262	09/11/2016	EP	
Amendements déposés en commission		PE594.106	21/11/2016	EP	
Avis de la commission	BUDG	PE589.350	08/12/2016	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0017/2017	01/02/2017	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0063/2017	02/03/2017	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2017)348	29/06/2017	EC	

Rapport de mise en ?uvre du programme "L'Europe pour les citoyens"

La commission de la culture et de l'éducation a adopté le rapport d'initiative de María Teresa GIMÉNEZ BARBAT (ADLE, ES) sur la mise en œuvre du [règlement \(UE\) n° 390/2014 du Conseil](#) établissant le programme «L'Europe pour les citoyens» pour la période 2014-2020.

Les députés rappellent que le programme «L'Europe pour les citoyens» vise à renforcer le sentiment de citoyenneté et d'appartenance européennes, à stimuler la solidarité et à favoriser une meilleure compréhension de l'Union européenne.

Ils rappellent que le montant budgétaire consacré à ce programme est négligeable en comparaison à d'autres programmes pour l'éducation et la culture, tels qu'Europe créative (1,46 milliard EUR) et Erasmus+ (14,7 milliards EUR) et qu'il est, dès lors, impossible de satisfaire les attentes élevées des candidats.

S'ils se félicitent globalement du bon déroulement du programme au cours des 2 premières années, les députés indiquent que son principal problème est son enveloppe financière insuffisante, ce qui s'est traduit par une diminution considérable du nombre de projets pouvant être financés.

Ils reconnaissent que l'incidence du programme reste proportionnellement forte, comme en témoignent les 1.100.000 personnes environ qui ont participé aux 408 projets sélectionnés en 2015. Mais ils réclament d'importantes modifications en termes d'approche générale pour ce programme. Ils font dès lors une série de recommandations qui peuvent se résumer comme suit pour la prochaine génération du programme «L'Europe pour les citoyens». Ce dernier devrait :

- être adopté avec une base juridique qui permette au Parlement de participer à l'adoption du programme en qualité de législateur dans le cadre de la procédure législative ordinaire;
- bénéficier d'une augmentation substantielle de son budget pour atteindre un taux cible plus élevé : en ce sens, la Commission, le Conseil et les États membres devraient envisager d'affecter une enveloppe financière totale de 500 millions EUR environ au programme «L'Europe pour les citoyens» au titre du prochain CFP;
- garantir la durabilité des projets financés et favoriser davantage la coopération entre les administrations ou les organisations locales à

plus grande distance;

- permettre que des subventions de fonctionnement puissent continuer d'être accordées aux bénéficiaires afin de concrétiser des activités.

Aspects relatifs à la coordination et à la communication : les députés invitent la Commission à réunir toutes les informations utiles concernant le programme «LEurope pour les citoyens» ainsi que tous les programmes, actions, subventions et fonds structurels qui relèvent de la citoyenneté européenne, sur un portail de communication convivial unique.

Ils soulignent également qu'il convient de répondre de façon satisfaisante aux candidatures rejetées.

Sur le plan organisationnel, les députés demandent la création d'une plateforme en ligne destinée aux principales organisations œuvrant dans le domaine de la citoyenneté et bénéficiant du programme afin de partager les bonnes pratiques.

Pour sa part, la Commission devrait rehausser la visibilité du programme et sensibiliser davantage les citoyens à ses objectifs, en mettant en œuvre une stratégie de communication attrayante pour la citoyenneté européenne à l'aide des réseaux sociaux, de la radio, de la télévision, de la publicité et des panneaux d'affichage.

Les députés recommandent également que les pays participants désignent tous un point de contact.

Outre l'augmentation du programme, les députés demandent des efforts en matière de simplification administrative du programme.

Priorité et objectifs du programme : les députés recommandent, lors de la prochaine période de programmation, de formaliser l'approche pluriannuelle dans la définition des priorités et de renforcer les synergies entre les volets et les composants du programme.

Ils soulignent, parmi les priorités du programme, l'importance des projets axés sur les défis actuels de l'Europe, sur des questions telles que la diversité, la migration, les réfugiés, la prévention de la radicalisation, l'insertion sociale, le dialogue interculturel, les problèmes financiers et l'identification de l'héritage culturel européen commun.

Ils appellent en outre à ce que le futur programme touche un éventail plus large de participants, y compris les demandeurs d'asile et se concentre sur la question du «Travail de mémoire européen», les valeurs européennes et l'héritage spirituel et laïc européen.

Le programme devrait également : i) permettre des projets visant à autoriser les citoyens à exercer leurs droits, par exemple, par la mise en œuvre de la démocratie en ligne ; ii) ouvrir à tous les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Espace économique européen (EEE) ainsi que les pays en voie d'adhésion et les pays candidats ; iii) renforcer la coopération entre les ONG des pays de l'Union et du Partenariat oriental et méridional et des candidats potentiels.

Les députés soulignent enfin la nécessité de développer le jumelage de villes en se concentrant sur la possibilité d'utiliser ce programme, sa promotion et ses résultats à plus grande échelle, y compris l'allocation de ressources financières adéquates.

Rapport de mise en œuvre du programme "L'Europe pour les citoyens"

Le Parlement européen a adopté par 470 voix pour, 132 voix contre et 37 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre du [règlement \(UE\) n° 390/2014 du Conseil](#) établissant le programme «LEurope pour les citoyens» pour la période 2014-2020.

Le Parlement rappelle que le programme «LEurope pour les citoyens» vise à renforcer le sentiment de citoyenneté et d'appartenance européennes, à stimuler la solidarité et à favoriser une meilleure compréhension de l'Union européenne.

Il souligne que le financement global disponible (185,47 millions EUR) pour le programme «LEurope pour les citoyens», est négligeable en comparaison d'autres programmes pour l'éducation et la culture, tels qu'Europe créative (1,46 milliard EUR) et Erasmus+ (14,7 milliards EUR) et qu'il est, dès lors, impossible de satisfaire les attentes élevées des candidats.

S'il se félicite globalement du bon déroulement du programme au cours des 2 premières années, le Parlement indique que son principal problème est son enveloppe financière insuffisante, ce qui s'est traduit par une diminution considérable du nombre de projets pouvant être financés.

Il reconnaît que l'incidence du programme reste proportionnellement forte, comme en témoignent les 1.100.000 personnes environ qui ont participé aux 408 projets sélectionnés en 2015. Mais il réclame d'importantes modifications en termes d'approche générale pour ce programme. Il fait dès lors une série de recommandations qui peuvent se résumer comme suit pour la prochaine génération du programme «LEurope pour les citoyens». Ce dernier devrait ainsi :

- être adopté avec une base juridique qui permette au Parlement de participer à l'adoption du programme en qualité de colégislateur dans le cadre de la procédure législative ordinaire;
- bénéficier d'une augmentation substantielle de son budget pour atteindre un taux cible plus élevé : en ce sens, la Commission, le Conseil et les États membres devraient envisager d'affecter une enveloppe financière totale de 500 millions EUR environ au programme «LEurope pour les citoyens» au titre du prochain CFP;
- garantir la durabilité des projets financés et favoriser davantage la coopération entre les administrations ou les organisations locales à plus grande distance;
- permettre que des subventions de fonctionnement puissent continuer d'être accordées aux bénéficiaires afin de concrétiser des activités.

Aspects relatifs à la coordination et à la communication : le Parlement invite la Commission à réunir toutes les informations utiles concernant le programme «LEurope pour les citoyens» ainsi que tous les programmes, actions, subventions et Fonds structurels qui relèvent de la citoyenneté européenne, sur un portail de communication convivial unique.

Il souligne également qu'il convient de répondre de façon satisfaisante aux candidatures rejetées.

Sur le plan organisationnel, le Parlement demande la création d'une plateforme en ligne destinée aux principales organisations œuvrant dans le domaine de la citoyenneté et bénéficiant du programme afin de partager les bonnes pratiques.

Pour sa part, la Commission devrait rehausser la visibilité du programme et sensibiliser davantage les citoyens à ses objectifs, en mettant en

ouvre une stratégie de communication attrayante pour la citoyenneté européenne à l'aide des réseaux sociaux, de la radio, de la télévision, de la publicité et des panneaux d'affichage.

Le Parlement recommande également que les pays participants désignent tous un point de contact.

Outre l'augmentation du programme, le Parlement demande des efforts en matière de simplification administrative du programme.

Priorité et objectifs du programme : le Parlement recommande, lors de la prochaine période de programmation, de formaliser l'approche pluriannuelle dans la définition des priorités et de renforcer les synergies entre les volets et les composants du programme.

Il souligne, parmi les priorités du programme, l'importance des projets axés sur les défis actuels de l'Europe, sur des questions telles que la diversité, la migration, les réfugiés, la prévention de la radicalisation, l'insertion sociale, le dialogue interculturel, les problèmes financiers et l'identification de l'héritage culturel européen commun.

Il appelle en outre à ce que le futur programme touche un éventail plus large de participants, y compris les demandeurs d'asile et se concentre sur la question du «Travail de mémoire européen», les valeurs européennes et l'héritage spirituel et laïc européen.

Le Parlement souligne la nécessité de veiller à ce que l'histoire ne soit pas instrumentalisée pour diviser mais qu'elle soit utilisée comme une chance de relever les défis contemporains grâce à une interprétation sensible et des programmes d'enseignement bien conçus et ciblés.

Le programme devrait également ; i) permettre des projets visant à autoriser les citoyens à exercer leurs droits, par exemple, par la mise en œuvre de la démocratie en ligne ; ii) ouvrir à tous les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Espace économique européen (EEE) ainsi que les pays en voie d'adhésion et les pays candidats ; iii) renforcer la coopération entre les ONG des pays de l'Union et du Partenariat oriental et méridional et des candidats potentiels.

Le Parlement souligne enfin la nécessité de développer le jumelage de villes en se concentrant sur la possibilité d'utiliser ce programme, sa promotion et ses résultats à plus grande échelle, y compris l'allocation de ressources financières adéquates.